

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 21 Procurations : 3 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 3 avril 2018</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANÉ, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Alain AUBERT à Alain PACE, Bruno BENOIST à Jérôme BOUTELOUP, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Elisabeth DELEUIL</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4510</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>OBJET</u> :</b></p> <p><b>Rénovation d'une partie de l'installation d'éclairage public du lotissement « Les graves du moulin » quartier Saudrune - tranche 3</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°4440 DU 28 JUIN 2017</b></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 8 Septembre 2016 concernant la 3<sup>ème</sup> tranche de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les Graves du Moulin » - Quartier Saudrune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5 AS 184) :</p> <p><u>Travaux initiaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de mise en conformité du coffret de commande d'éclairage public P8 SAUDRUNE car déjà réalisée dans la tranche 2.</li> <li>- La pose de 23 mâts cylindroconiques similaires à ceux posés lors des tranches précédentes, de 5 mètres de hauteur supportant un appareil à technologie LED 32 Watts, l'ensemble de couleur gris anthracite 2900 sablé.</li> <li>- La dépose des mâts avec boule existants.</li> </ul> <p>Les études d'éclairage permettront d'obtenir les exigences photométriques correspondant à la classe S3 (7,5 lux moyen et 1,5 lux minimum) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.</p> <p>L'hypothèse retenue correspond à une voie de type résidentiel à vitesse de circulation limitée à 30 Km/h.</p> <p>Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser le flux lumineux aux heures les moins circulées de la nuit.</p> <p><u>Travaux complémentaires</u> :</p> <p>Suite aux études, il s'avère que le réseau souterrain existant ne comporte pas de cablette de terre et que les sections de câble sont insuffisantes sur certains secteurs.</p> <p>De ce fait nous sommes dans l'obligation de créer un nouveau réseau souterrain d'éclairage public sur une longueur de 600m environ.</p> <p>Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.</p>



	<p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :</p> <p><input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG) : 24 556 €</p> <p><input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat : 99 796 €</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 31 578 €</b></p> <p style="text-align: right;">TOTAL : 155 930 €</p> <p>Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> l'Avant-Projet Sommaire.</li> <li>• <b>Décide</b> de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>13 AVR. 2018</b></p> <p>Affiché le : <b>17 AVR. 2018</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 12 avril 2018</p> <p style="text-align: right;"><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 

